

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



BYK-3950 P

Version 4.1

SDB_BE

Date de révision: 22.08.2024

Date de dernière parution: 11.11.2022

Date d'impression 27.08.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : BYK-3950 P

Code du produit : 000000000000111400

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Additif pour Peintures e Plastiques

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : BYK-Chemie GmbH
Abelstrasse 45
46483 Wesel

Téléphone : +49 281 670-0
Téléfax : +49 281 65735

Information : Regulatory Affairs
Téléphone : +49 281 670-23532
Téléfax : +49 281 670-23533
Adresse e-mail : GHS.BYK@altana.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 1235 239670

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de

BYK-3950 P

Version 4.1
SDB_BE

Date de révision: 22.08.2024

Date de dernière parution: 11.11.2022
Date d'impression 27.08.2024

REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Modified wax

Composants

Remarques : Aucun ingrédient dangereux

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro- : Mousse

Date de dernière parution: 11.11.2022
Date d'impression 27.08.2024

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière.

Précautions pour la protection de l'environnement	: No autre information pas disponible.
---	--

Méthodes de nettoyage : Ramasser et évacuer sans créer de poussière.
Balayer et enlever à la pelle.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

BYK-3950 P

Version 4.1
SDB_BE

Date de révision: 22.08.2024

Date de dernière parution: 11.11.2022
Date d'impression 27.08.2024

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les : Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
aires de stockage et les con-
teneurs

Précautions pour le stockage : Pas de matières à signaler spécialement.
en commun

Pour en savoir plus sur la : Conserver dans un endroit sec.
stabilité du stockage Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
N,N'-éthylène-di(stéaramide)	110-30-5	VLE 8 hr	10 mg/m ³	BE OEL

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
N,N'-éthylènedi(stéaramide)	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains
Matériel : Gants en latex

Protection de la peau et du : Vêtement de protection
corps

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : No autre information pas disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : micropoudre
Couleur : blanc
Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point/ intervalle de fusion : 85 - 87 °C

BYK-3950 P

Version 4.1
SDB_BE

Date de révision: 22.08.2024

Date de dernière parution: 11.11.2022
Date d'impression 27.08.2024

Méthode: derived

Point/intervalle d'ébullition	:	Non applicable
Inflammabilité	:	Solides combustibles
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	> 100 °C
Température d'auto-inflammation	:	> 200 °C Méthode: M0062 (Analytics Wesel)
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
pH	:	7 (20 °C) Concentration: 1 % Méthode: Universal pH-value indicator
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Non applicable
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	non miscible
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Non applicable
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	env. 1 g/cm ³ (20 °C)
Masse volumique apparente	:	300 kg/m ³
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Énergie minimale d'ignition	:	< 1 mJ Méthode: DIN EN 13821 without inductivity

BYK-3950 P

Version 4.1
SDB_BE

Date de révision: 22.08.2024

Date de dernière parution: 11.11.2022
Date d'impression 27.08.2024

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de dangers particuliers à signaler.
Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

BYK-3950 P

Version 4.1
SDB_BE

Date de révision: 22.08.2024

Date de dernière parution: 11.11.2022
Date d'impression 27.08.2024

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

Cancérogénicité

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Produit:

Donnée non disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

BYK-3950 P

Version 4.1
SDB_BE

Date de révision: 22.08.2024

Date de dernière parution: 11.11.2022
Date d'impression 27.08.2024

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

BYK-3950 P

Version 4.1
SDB_BE

Date de révision: 22.08.2024

Date de dernière parution: 11.11.2022
Date d'impression 27.08.2024

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
Numéro sur la liste 75
Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

nickel
(Numéro sur la liste 75)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement Non applicable

BYK-3950 P

Version 4.1
SDB_BE

Date de révision: 22.08.2024

Date de dernière parution: 11.11.2022
Date d'impression 27.08.2024

européen et du Conseil concernant la maîtrise
des dangers liés aux accidents majeurs impli-
quant des substances dangereuses.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les points sur lesquels des modifications importants ont été apportées par rapport à la version
précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Texte complet pour autres abréviations

BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle
BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par
voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises
dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -
Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à
la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008;
CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut alle-
mand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence euro-
péenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Con-
centration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -
Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon);
ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système gé-
néral harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de re-
cherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code internatio-
nal pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dange-
reux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation
civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -
Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime
internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation in-
ternationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -
Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une popula-
tion test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la
pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé
(négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé;
NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la
coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et pré-
vention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des pro-
duits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantita-
tive); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant
l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règle-
ment concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer;
SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité;
SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à
Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle tech-
nique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques
(États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



BYK-3950 P

Version 4.1

SDB_BE

Date de révision: 22.08.2024

Date de dernière parution: 11.11.2022

Date d'impression 27.08.2024

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR